Image not found or type unknown

Annulation promesse d achat due a une mutation

Par **aurelien29**, le **05/03/2011** à **21:52**

Bonjour,
j ai signé il y a 12 jours une promesse d achat pour une maison,mais je viens d apprendre une mutation professionnelle (je suis militaire).Est ce que je peux annuler le compromis de vente sans payer les 10% du prix de cette maison
merci

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **22:40**

Vérifiez les clauses suspensives de la promesse d'achat que vous avez signée. Si la mutation professionnelle n'en fait pas partie, vous ne pouvez pas l'annuler.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés